

## COMMUNIQUE

16 avril 2020

### **Les 3 communautés de communes du territoire s'associent au fonds résistance pour soutenir le tissu économique local**

Répondant à l'appel de Jean Rottner, les communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, les 10 départements du Grand Est, la Banque des Territoires se sont associés à la Région Grand Est pour constituer un **fonds doté de 44 millions d'euros** destiné à soutenir les entreprises locales.

**Chaque partenaire s'est engagé à hauteur de 2 euros par habitant.**

« Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est l'effet levier que permet notre contribution » précise **Marc Séné, le président de la communauté de communes de l'Alsace Bossue**. En effet, à chaque fois qu'une communauté de communes met 2 euros par habitant, le Département du Bas-Rhin en met 2, la Région 2 et la Banque des Territoires 2 aussi. La mise locale est donc multipliée par 4. **Sur la base des 90000 habitants sur les 3 communautés de communes de l'Alsace Bossue, de Hanau-La Petite Pierre et du Pays de Saverne, 720 000 euros vont ainsi pouvoir être investis pour répondre au besoin de trésorerie des entreprises de 0 à 9 salariés mais aussi des associations lorsqu'elles emploient au moins deux salariés.**

**Dominique Muller, le Président de la communauté de communes du pays de Saverne** précise également que « **chaque communauté de communes dispose d'une enveloppe spécifique pour ses entreprises, c'est la garantie qu'il n'y aura pas de compétition entre les territoires pour bénéficier de ces crédits** ».

L'accompagnement au titre du fonds Résistance est accordé sous forme d'avance remboursable de 5 000 à 10 000 euros (30 000 pour les associations), sans intérêt et avec un différé de remboursement de 12 mois.

Pour **Jean Adam, Président de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre** « l'ambition est **apporter une réponse rapide à ceux qui ne pourraient financer leur besoin de trésorerie via leurs partenaires bancaires habituels** et permettre ainsi la poursuite de l'activité. Nous amenons une solution de dernier recours. Notre **avance est également cumulable avec le fonds de solidarité mis en place pour les très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales.** »

Enfin, dernière caractéristique de cette démarche qui n'existe que dans le Grand Est et que tient à souligner **Stéphane Leyenberger, président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau** : **la gestion du dispositif en hyper-proximité.** « **l'aide au montage des dossiers se fera sur le territoire, par l'équipe du Pays. Et la décision d'attribution de l'aide sera prise par un comité d'engagement local, animé par la maison de la région de Saverne.** En cette période de crise, les entrepreneurs doivent se concentrer sur la poursuite de leur activité, pas devenir des experts en montage de dossiers. Nos collaborateurs ont une vue d'ensemble des mesures ; leur job est d'être des facilitateurs, de veiller à ce que les entrepreneurs ne ratent pas une aide. »

**Pour accueillir les demandes, un numéro spécial et une plateforme dématérialisée ont été mis en place :**

- **03 64 83 83 00**
- <http://accent.paysdesaverne.fr>